



Semaine du 19 décembre 2022 au 25 décembre 2022

N° 271



Le juge, l'avocat et le notaire...

Trinôme indispensable de la procédure de partage judiciaire, les représentants des trois professions ont fait œuvre commune pour donner naissance à une charte des bonnes pratiques en matière de procédure liquidative que j'ai signée, pour notre profession, le 12 décembre dernier à la Cour d'appel de Caen.

Je remercie pour leur investissement dans ce travail François PERRON, vice-président de mon bureau et Christophe COQUELIN, membre du centre de médiation notariale de notre Chambre.

Nous devons nous approprier cette charte, outil pratique, pédagogique, riche de modèles que vous trouverez dans ce Fil.

Elle rappelle les règles de procédure et permet d'harmoniser ce que les uns attendent des autres, en matière de partage judiciaire.

Nous parlerons le même langage que les juges et les avocats et nous gagnerons du temps sur des dossiers sur lesquels nous nous épuisons souvent.

Ne craignons plus les partages judiciaires et sachons montrer aux juges que nous sommes les professionnels incontournables en matière de droit de la famille en général et spécialement en partage.

Les juges ont besoin de notaires experts et réactifs.

Je me suis engagée à donner à Madame la Présidente de la Chambre de la famille près la Cour d'appel, une liste de notaires de notre Chambre qui acceptent d'être nommés pour mener les opérations de partage judiciaire.

Elle insiste, et j'insiste à son appui, sur le fait que **chaque notaire figurant sur cette liste doit respecter la charte et la procédure dans les délais impartis, en un mot fasse preuve d'efficacité.**

[Je vous invite à manifester votre intérêt via ce questionnaire.](#)

Enfin, je ne terminerai pas cet édito sans vous souhaiter de belles fêtes de fin d'année. Qu'elles soient sources de joies familiales,

Catherine DECAEN
Présidente



Inscrire un collaborateur au fil d'infos

ACTUALITÉS



MEILLEURS VOEUX 2023 !

Madame la Présidente ainsi que les membres de la Chambre interdépartementale des notaires de la Cour d'appel de Caen vous présentent leurs meilleurs voeux [en vidéo!](#)



CHARTE DE BONNES PRATIQUES EN MATIÈRE DE PROCÉDURE LIQUIDATIVE

Retrouvez ci-dessous la charte de bonnes pratiques applicables en matière de liquidation partage ainsi les photos de la cérémonie de signature.

Vous trouverez dans le document "Annexes" [la liste des notaires qui figurent actuellement sur la liste](#).

Vous souhaitez figurer sur cette liste en 2023 ?

Vous ne souhaitez plus être sollicité dans le cadre des désignations judiciaires?

Vous souhaitez maintenir votre participation en 2023 ?

[Indiquez-le ici.](#)

[charte-signee-le-121222-0.pdf](#)

[annexes-de-la-charte.pdf](#)

[img-0223-2.JPG](#)

[img-0230-1.JPG](#)

En 2022

Votre podcast figurait
parmi les 5 %
de podcasts
les plus partagés
dans le monde.



MERCI À NOS AMBASSADEURS !

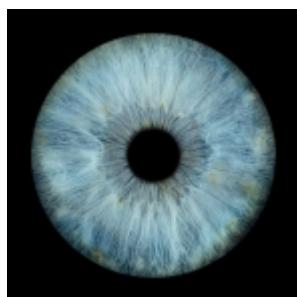
Merci à vous tous de contribuer à faire connaître notre podcast "Histoires vraies : les notaires vous racontent".

Grâce à vos partages, il vient de franchir la barre des 100.000 écoutes et Spotify le classe parmi les 5% des podcasts les plus partagés dans le Monde !

[Plus d'infos dans cette vidéo](#)

On compte sur vous pour continuer à jouer les ambassadeurs pour notre saison 3 en cours de préparation.

[\(Ré\)écouter la saison 2 ici !](#)



JETEZ UN Oeil SUR LE TABLEAU DES NOTAIRES 2023

Merci à chacun(e) de vérifier qu'il est bien présent(e) sur le tableau et que les infos transmises sont exactes.

[Vos commentaires sont à nous retourner ici.](#)

[tableau-des-notaires-2022-2023-pour-correction.pdf](#)



DISCIPLINE : MISE EN PLACE DU SERVICE D'ENQUÊTE INTERRÉGIONAL

Le Service d'enquête interrégional de la cour d'appel d'Angers, Caen et Rennes, dirigé par Agnès LANOE, s'est réuni au Conseil régional des notaires, à Rennes, ce lundi 12 décembre.

Dès l'accueil, les Présidents des instances des trois cours, Oliver ARENS (Rennes), Bernard DELORME (Angers) et Catherine DECAEN ont rappelé l'ampleur de la réforme pour le notariat, qualifiée par le Président AMBROSIANO de "Mère des réformes".

Laurent FICHOT et Yves DELPERIE, avocats généraux près la cour d'appel de Rennes, ont indiqué que les attentes de cette réforme, qui s'inscrit dans la "Loi confiance", sont fortes.

Ils ont précisé aux enquêteurs les contours de leur mission et les principes qui doivent les guider : impartialité et objectivité. Les fautes ou les manquements devront être qualifiés en fonction des règles qui régissent la profession.

Le service d'enquête est composé de 23 personnes :

4 notaires de la cour d'appel d'Angers

4 notaires de la cour d'appel de Caen

14 notaires de la cour d'appel de Rennes

1 commissaire aux comptes

 Mes choix
FORMATION2023

Créer votre compte et gériez toutes vos envies de formation !

Créez aussi votre profil et partagez vos envies de formation :

- Des envies de formation à la recherche tout au long de l'année,
- Des envies de formation à la recherche tout au long de l'année,
- Partager vos formations à votre copain électronique,
- Un gestionnaire de partage entre amis des envies de formation.

[Me connecter](#) [S'inscrire maintenant](#) [Me suivre](#)

WISHLIST FORMATIONS 2023 : EN LIGNE DÈS LE 2 JANVIER !

N'oubliez pas de télécharger et d'enregistrer les données de votre wishlist 2022 afin de ne pas perdre les données de l'année écoulée !

Lien vers la wishlist plus bas dans le Fil.



NOUVELLES FORMATIONS EN LIGNE !

Jeudi 15 juin 2023 : EXONÉRATION DUTREIL : Transmission de société ou d'entreprise par succession et donation.

Vendredi 24 novembre 2023 : ACTUALITÉS DES RECTIFICATIONS FISCALES EN TVA IMMOBILIÈRE.

Inscriptions dans la rubrique Formations du Fil d'infos.



NOTE LOI DE FINANCES 2023

La loi de finances pour 2023 a été adoptée définitivement le 17 décembre 2022.

Elle fait l'objet d'un recours auprès du Conseil constitutionnel.

Retrouvez ci-dessous une note pratique rédigée par Me Alain DELFOSSE, notaire honoraire, présentant, de manière schématique et non exhaustive, les principales dispositions intéressant le notariat.

[note-loi-de-finances-pour-2023.pdf](#)



JOURNÉE DU PULL (MOCHE) DE NOËL : LA SUITE

De nouvelles photos nous sont parvenues d'Argentan, de Trouville, de Mortagne au Perche, de Granville, de Pont-Hébert....

Cliquez [ICI](#)



IMMOBILIER : À RETENIR EN 2023

Checklist de ce qu'il faut retenir :

- Information des acquéreurs et des locataires sur les risques dans les annonces immobilières ;
- Interdiction de location des logements consommant plus de 450 kWh/m² d'énergie finale (modification de la présentation des

DPE qui feront désormais apparaître en première page la consommation en kwh/m²/an en énergie finale, et plus seulement la consommation en kwh/m²/an en énergie primaire, afin que la contrainte d'interdiction de louer soit plus lisible par les propriétaires) ;

- Entrée en vigueur du Pinel + ;
 - Suppression de la taxe habitation sur la résidence principale ;
 - Augmentation du taux du PEL ;
 - Prolongation du bouclier tarifaire énergie ;
 - Prolongation de MaPrimeRenov'.
-



NOUVEAU PROCESSUS : DÉLIVRANCE COPEX

Les offices notariaux du ressort de notre Cour d'appel de Caen ont reçu un courrier du 21 novembre 2022 du Crédit Agricole Normandie Seine concernant leurs nouvelles procédures et notamment la délivrance de copies exécutoires.

La Chambre a rappelé au CA Normandie Seine que le notaire a l'obligation légale de délivrer les copies exécutoires des actes qui le nécessitent, aux créanciers concernés.

A moins que la loi y déroge, ce qui n'est pas le cas, cet établissement n'a pas le pouvoir de délier le notaire de son obligation de délivrer les copies exécutoires de ses actes.

En conséquence, la demande qui nous est faite de conserver dans nos archives les copies exécutoires jusqu'à ce qu'elles nous soient réclamées par la banque, ne peut être recevable.

La gestion de l'archivage des copies revient à l'établissement bancaire et elle est de sa responsabilité.



DEMANDE D'HONORARIAT

Conformément aux disposition de l'article 27 le décret n° 45-0117 du 19 décembre 1945 pris pour l'application du statut du notariat, la chambre doit émettre un avis sur les demandes d'honorariat des notaires de la Cour.

Vous êtes invités à nous adresser vos éventuelles observations afin de compléter le dossier de la Chambre, concernant la demande d'honorariat de **Me Eric SPOOR, ancien notaire à Dives-sur-Mer**.

Pour répondre, cliquez [ICI](#)



RECOUVREMENT DES COTISATIONS CRPCEN

Comme annoncé depuis plusieurs mois, les cotisations sur salaires de la CRPCEN seront recouvrées par les Urssaf régionaux à compter du 1er janvier 2023. Ce transfert organisé par la loi de financement de la sécurité sociale pour 2020 est

sans lien avec le projet de réforme des retraites auquel nous sommes particulièrement attentifs.

A compter du 1er janvier prochain, l'URSSAF deviendra donc votre interlocuteur unique pour la déclaration et le paiement des cotisations sur salaires d'assurance maladie et de retraite destinées au financement de la CRPCEN. La déclaration et le paiement de ces cotisations s'effectueront via la déclaration sociale nominative (DSN), comme pour les autres déclarations effectuées auprès de l'Urssaf. Vous devrez effectuer les versements le 5 (entreprises d'au moins 50 salariés) ou le 15 de chaque mois (entreprises de moins de 50 salariés). Vous pourrez régler vos cotisations par prélèvement SEPA. Votre première déclaration à l'Urssaf pour ces cotisations concerne la période d'emploi de janvier 2023, à déclarer en DSN le 5 ou le 15 février 2023.

La CRPCEN continuera à assurer les missions suivantes :

- recouvrement des cotisations sur émoluments et honoraires (4%) : déclaration trimestrielle et paiement par prélèvement à effectuer comme aujourd'hui sur net-entreprises.fr ;
- affiliation des assurés : déclarations d'embauche à effectuer comme aujourd'hui sur net-entreprises.fr ;
- attestation de salaires pour le versement d'indemnités journalières à transmettre comme aujourd'hui sur votre espace sécurisé ;
- versement des prestations maladie, maternité, invalidité décès, vieillesse et action sociale : la CRPCEN demeure toujours l'interlocuteur de vos salariés.

Pour compléter votre information, un guide du déclarant est disponible sur :

urssaf.fr > Employeur > Employeur du notariat.



CNAF INFO

A télécharger : le dernier CNAF INFO de l'année.

Ce bulletin traite de la remise en cause du report d'imposition des plus-values professionnelles dans le cadre des restructurations juridiques des études de notaires.

[cnafinfo-110-report-imposition-pv-pro.pdf](#)



WEBINAIRE LSN : LE CONTRAT SÉCURITÉ LOCATIVE AU PROFIT DU PROPRIÉTAIRE BAILLEUR

LSN Assurances vous donne rendez-vous le jeudi 12 Janvier de 11h00 à 12h00 pour son webinaire :

Le contrat Sécurité Locative de votre profession souscrit par le CSN au profit du propriétaire bailleur

"Faciliter la gestion locative de vos clients et garantir leurs revenus locatifs"

Ce webinaire sera animé par :

- Delphine MERCELAT - Directrice des Assurances du Notariat
- Thomas LEWANDOWSKI - Responsable Sécurité Locative

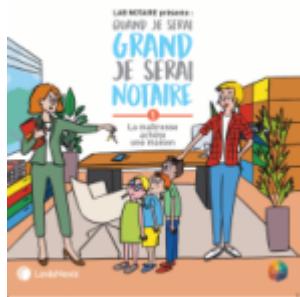
[Inscrivez-vous ici.](#)



PLATEFORME DE DÉCLARATION DE SINISTRE

Pour effectuer vos déclarations de sinistre en ligne, [cliquez ici.](#)

IDÉE CADEAU : "Quand je serai grand, je serai notaire".



Besoin d'un cadeau de dernière minute à glisser sous le sapin ?

Pensez au livre "Quand je serai grand, je serai notaire" !

Imaginée par l'association LAB NOTAIRE composée de diplômés.

Cette docu-BD ludique est écrite par des professionnels pour faire découvrir le métier de notaire à travers une première thématique : l'achat immobilier.

À mettre entre toutes les (petites) mains dès 6 ans !

[En savoir plus.](#)



FERMETURE DE LA CHAMBRE POUR CONGÈS

La Chambre sera fermée du lundi 26 décembre au vendredi 30 décembre.

Réouverture le 2 janvier.

CLÉS REAL

04

JANV.

[S'inscrire](#)

FORMATIONS



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie : **Actions de formation**

Janvier

19

LE PARCOURS ZP (zéro papier) -
19/01 - 07/03 et 23/05/2023

Février

09

ACTUALITÉ JURIDIQUE AVEC
LES CONSULTANTS DU CRIDON
DE PARIS

Mars

09 - 10

ANGLAIS JURIDIQUE
APPLIQUÉ AU NOTARIAT -
Intensif - 9 et 10 mars 2023
(10h)

16

ASPECTS LIQUIDATIFS DES
RUPTURES ENTRE CONCUBINS
ET PARTENAIRES DE PACS

22 - 23

SÉMINAIRE OBLIGATOIRE
NOTAIRE NOUVELLEMENT
NOMMÉ - 22 et 23 mars 2023
(2 jours)

30

PASSER EN MODE ENTREPRISE

Avril

06

LE STATUT DU FERMAGE :
Contours et détours

Mai

05

BIOÉTHIQUE, PMA, ADOPTION ET
ÉTAT CIVIL : Le rôle du notaire en
matière de filiation

11

FAIRE FACE AUX INCAPACITÉS :
détection, outils et solutions

Juin

08

LA MÉDIATION, L'ALLIÉE DU
NOTAIRE

15

EXONÉRATION DUTREIL :
Transmission de société ou
d'entreprise par succession et
donation

Novembre

24

ACTUALITÉS DES
RECTIFICATIONS FISCALES EN
TVA IMMOBILIÈRE, PLUS-VALUES
PROFESSIONNELLES ET
CHANGEMENTS DE RÉGIMES
FISCAUX



Accédez à votre wishlist

VIE DE LA COMPAGNIE

14
DÉC.

Démission notaire salariée

Elise PICQUE, DVML NOTAIRES et Associés, Caen

SUCCESSIONS

Calvados :

MEAUME René
FIQUET Jacques
HARAN Bernard
DROUIN DOMINIQUE
COTTON Aline
WABO FODOUOP CHRISTIAN
HENRI
WABO FODOUOP CHRISTIAN
HENRI
DUMANOIS FRANCOISE
ENGRAND Sylviane
DUMANOIS FRANCOISE
LECOMTE BERNARD

Manche :

LEROY Claude
TANGUY René
BOURGEOIS José
MABIRE Simonne
LEJUEZ MICHEL
BALLOIS NÉE PRIME Denise

Orne :

KNEIPP Larissa

Autres :

TARRIN Veronique
DABIN - MORIN GENEVIEVE



Voir les fils d'infos précédents

[Se désabonner](#)